



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 30 SEPTEMBRE 2014 à 19h00.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Timmy CHEDRI, M. José VIEIRA, M. Daniel JACQUET, M. Éric LUZU, M. Gilles BRUNEAU, M. Éric MOAL, Mme Patricia REDON-JUMEAU, Mme Corinne PASSERARD, Mme Elodie GARCIA.

Absents Excusés Représentés : M Bastoi AMANI donne pouvoir à M. José VIEIRA, M. Stéphane LENOIR donne pouvoir à M. Serge VAUCOULEUR, Mme Chantal JACQUES donne pouvoir à M. Éric MOAL, M. Pierre RACINE donne pouvoir à Mme Timmy CHEDRI.

Absent : M. Marc TOUSSAINT.

I – DEBAT RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES – LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR DU VILLAGE.

Monsieur le Maire suspend la séance pour que Monsieur Éric HENDERYCKSEN, urbaniste, puisse prendre la parole et expliquer le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document important de communication pour les administrés.

Tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques :

A. D'aménagement :

- Remédier à l'hétérogénéité des différents quartiers,
- Promouvoir une uniformité du traitement et du caractère du village,
- Améliorer le caractère qualitatif du village.

B. D'équipement :

- Améliorer les équipements existants (bibliothèque, salle polyvalente, salle enfantine). L'enfouissement des réseaux est en cours de réalisation. Adapter les horaires concernant l'éclairage public. Aménager les trottoirs.

Un niveau d'équipement qui doit être adapté aux évolutions démographiques : celles qui sont constatées (vieillessement), et celles qui sont souhaitées (la demande des jeunes ménages).

- Soutenir les effectifs scolaires par une politique de développement démographique adaptée.

C. D'urbanisme :

- Conserver le caractère d'habitat rural du village.
- Eviter la constitution de fronts bâtis continus dans la construction neuve.
- Respecter la typologie et la morphologie architecturale historique du village.
- Imposer des règles de stationnement strictes et des emprises pour réaliser des parkings (emplacements réservés).

D. De protection des espaces naturels, agricoles et forestiers :

- Maintenir les espaces naturels et agricoles ; les préserver de l'urbanisation.
- Préserver les zones humides.

E. Et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques :

- Maintenir les continuités existantes entre les massifs forestiers.

Enfin, le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales des politiques concernant :

A. L'habitat :

- Diversifier l'offre de logement pour satisfaire tous les types de demandes, mais imposer une taille minimale aux logements.
- En matière de diversité de l'habitat, il est possible de favoriser la création d'unités de logements de taille plus réduite (T2, T3) dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments afin notamment d'accueillir les jeunes ménages qui décohabitent.
- Diversifier l'offre de logements et construire des logements locatifs pour équilibrer la structure par âge des populations dans une perspective de stabilité démographique et pour faciliter les parcours résidentiels : mettre en œuvre un principe de diversité en tailles et en statuts d'occupation. Favoriser l'arrivée de jeunes couples avec enfants en bas âge.

B. Les transports et les déplacements :

- Demande de création d'une ligne express pour Provins - Fontainebleau. (Il existe la ligne 46 Seine-et-Marne Express - qui servent de rabattement sur les gares).

- Une politique est à mettre en place en ce qui concerne le transport à la demande ou le co-voiturage.
- Aménager une circulation douce entre la route d'Echouboulains et le centre-village.
- Désenclaver par des liaisons directes à la RD 605 les secteurs qui ne peuvent actuellement que converger sur la place de l'église.

C. Le développement des communications numériques :

- Favoriser l'aménagement d'un centre de télétravail.
- Echéance 2017 pour la fibre optique.
- Desserte en haut débit existante.

D. L'équipement commercial :

- Conserver l'activité commerciale de proximité (épicerie, hôtel restaurant, restaurant).
- Activités de commercialisation de produits fermiers.

E. Le développement économique et les loisirs :

- Conforter le tissu économique local, commerces, artisans et entreprises (bâtiment = 5 salariés ; menuiserie = 4 salariés ; centre d'accueil pour demandeurs d'asile).
- Traiter le sujet de la reconversion des corps de fermes et de la réaffectation des friches économiques (transporteur).
- Favoriser le maintien des commerces itinérants. Favoriser l'aménagement de centres de séminaires.

A la suite de cette présentation, le débat s'est ouvert. A l'occasion de celui-ci plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur ce document ;

DEBAT :

Sur la maîtrise de l'urbanisation :

Madame Timmy CHEDRI indique qu'il serait important de sécuriser la route départementale 605 en refaisant des trottoirs aux normes, en mettant une zone à 30 pour aider les enfants à traverser sans danger pour se rendre à l'école, avoir la possibilité de mettre des chicanes en prenant l'exemple sur la commune de le

Châtelet-en-Brie, ajouter aussi de la signalisation supplémentaire (feux récompenses etc...)

Madame Timmy CHEDRI indique que la population s'accroît et que dans l'avenir il faudrait prévoir un agrandissement de l'école, la création d'une salle de sport, aménager la bibliothèque, la création d'une crèche ou d'une halte-garderie, de garder la Poste. Elle rappelle que la capacité de la station d'épuration va être augmentée, pour une valeur de 1300 équivalents/habitants.

Monsieur José VIEIRA précise que toutes ces créations ne se feront pas demain mais dans l'avenir et qu'il est important de le prévoir aujourd'hui dans le plan local d'urbanisme.

Madame Timmy CHEDRI demande si dans la zone de périmètre de sursis à statuer on ne pourrait pas y mettre la zone UA. Monsieur Éric HENDERYCKSEN répond par la négative.

Madame Timmy CHEDRI demande à ce que l'on puisse faire respecter la réalisation des places de parking pour les divisions. Elle exprime aussi le souhait que le P.L.U consacre la conservation des jardins des propriétés situées le long de la RD605, et qu'il interdise la création de voies automobiles nouvelles, en dehors de la zone NAh.

Les participants conviennent aussi après discussion des points suivants :

- nécessité d'une signalisation des chemins communaux, et de récupérer leur largeur initiale,
- préserver l'espace naturel et ne pas autoriser, durant la validité du P.L.U, d'exploitations minières.

Monsieur Serge VAUCOULEUR précise que dans les espaces naturels à une certaine période, il existait beaucoup plus de mares dans les champs ; Monsieur Éric HENDERYCKSEN répond qu'il a ajouté de son propre chef de préserver les zones humides et les mares.

Madame Timmy CHEDRI indique que pour les constructions nouvelles, il ne faut pas construire à moins de 60 m² et de respecter la réalisation des aires de stationnement obligatoire. Elle souligne aussi la nécessité d'échelonner dans le temps la réalisation des opérations de construction de logements, et d'interdire la réalisation de logements T2 et T3 dans les constructions nouvelles.

Madame Timmy CHEDRI indique un point essentiel de favoriser l'ouverture à la culture.

CONCLUSIONS :

Le conseil municipal, entendu l'exposé préalable de Monsieur le Maire et de Monsieur Éric HENDERYCKSEN, urbaniste,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables, conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Le maire lève la séance à vingt heures cinquante minutes.